



Coalition for the International Criminal Court

CONTACT MÉDIA :

À New York: M. William Pace
Coordinateur, Coalition pour la CPI
Tél: +1-646-465-8533
pace@coalitionfortheicc.org

Mme. Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux,
Coalition pour la CPI,
Tél: +1 (646) 465-8540
suhr@coalitionfortheicc.org

M. Tobias Hanson
Conseiller juridique, Coalition pour la CPI
Tél: + 1 646 465 8519
hanson@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Mme. Oriane Maillet
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tél: +31 (0) 70-3111082
maillet@coalitionfortheicc.org

M. Sunil Pal
Directeur de la section juridique
Coalition pour la CPI
Tél: +31 (0) 70-3111087
pal@coalitionfortheicc.org

AVIS AUX MÉDIAS
Le 2 décembre 2011

Fatou Bensouda bien placée pour devenir le prochain procureur de la Cour pénale internationale

L'actuel procureur adjoint a été formellement présenté comme la candidate de consensus pour les élections du 12 décembre

QUOI: Le 1^{er} décembre 2011, à l'issue d'une réunion informelle des États parties de la Cour pénale internationale (CPI) à New York, le président de l'Assemblée des États parties (AEP) – l'organe législatif de la CPI – a annoncé qu'un accord informel avait été atteint afin de présenter Mme. Fatou Bensouda comme la candidate de consensus pour l'élection du prochain procureur en chef de la CPI. Cette annonce fait suite aux consultations informelles entre les États parties de la CPI afin d'identifier un candidat pour sa présentation formelle et son élection par consensus au cours de la dixième session annuelle de l'AEP en décembre 2011. Il apparaît désormais presque certain que Bensouda, ressortissante gambienne et actuellement procureur adjoint de la CPI, devienne le prochain procureur de la CPI. La Gambie ainsi que d'autres gouvernements devraient désormais la présenter formellement

pour ce poste. L'élection formelle aura lieu le premier jour de la réunion de l'AEP, le 12 décembre 2011. Le mandat du nouveau procureur commencera autour du 16 juin 2012, après la prestation de serment.

QU I : Mme Bensouda a été élue procureur adjoint de la CPI le 8 septembre 2004 et est chargée des poursuites au sein du Bureau du Procureur. Avant son élection, Bensouda a travaillé en tant que conseiller juridique et avocat général au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à Arusha, en Tanzanie, avant de devenir conseiller juridique principal et chef de la section des avis juridiques du TPIY. Préalablement à son arrivée au TPIR, Mme. Bensouda a occupé différents hauts postes dans les secteurs public et privé en Gambie.

Le 25 octobre 2011, le Comité de recherche pour le poste de Procureur de la Cour pénale internationale avait communiqué les noms des quatre candidats qu'il avait sélectionnés et recommandés au Bureau de l'AEP - l'organe législatif de la CPI. En plus de Fatou B. Bensouda, la liste comptait : Andrew T. Cayley, actuellement co-procureur aux Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens; Mohamed Chande Othman, actuellement juge de la Cour Suprême de Tanzanie; et Robert Petit, actuellement conseil dans la Section des crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Ministère de la Justice du Canada. Le président de l'AEP a, par conséquent, demandé à cinq ambassadeurs régionaux de l'ONU – du Timor Oriental, du Costa Rica, des Pays-Bas, du Botswana et de l'Estonie – de s'entretenir avec les États parties à la CPI de leurs régions respectives afin d'identifier un candidat de consensus. Le 23 novembre 2011, Bensouda et Othman ont émergé tous deux en tête, précipitant une prorogation de la date limite – du 25 au 30 novembre 2011 – pour que les États puissent atteindre un consensus sur l'un des deux.

PROCHAINES ÉTAPES : Bien que Mme. Bensouda sera formellement présentée comme la candidate de consensus pour le poste de procureur de la CPI, en vertu du Statut de Rome – le traité fondateur de la Cour – elle aura cependant besoin d'être formellement élue par une majorité absolue (des deux tiers) des États parties le 12 décembre 2011. Néanmoins, la période de présentation reste ouverte jusqu'au 9 décembre 2011 et, en principe, encore une fois en vertu du Statut de Rome, n'importe quel État partie pourrait encore formellement présenter un candidat différent.

POURQUOI : Conformément à l'article 42(4) du Statut de Rome, le mandat du premier procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, expirera en juin 2012 et ne peut être renouvelé. À moins d'une décision quant à un mandat d'une durée plus courte lors de l'élection, son successeur sera élu pour un mandat de neuf ans lors de la dixième session de l'AEP qui se tiendra du 12 au 21 décembre 2011 au siège de l'ONU à New York.

COMMENT : Malgré sa position de candidate de consensus, Bensouda doit être formellement présentée par un ou plusieurs États parties, une condition de procédure requise par le Statut de Rome et les résolutions de l'AEP pour l'élection.

En décembre 2010, le Bureau de l'AEP a établi le Comité de recherche pour le Procureur de la CPI afin de faciliter la présentation et l'élection par consensus du prochain procureur. Le Comité de recherche a reçu les manifestations d'intérêt, ou a identifié autrement, 52 personnes dont 8 ont été convoquées pour un entretien du 10 au 13 octobre à New York. Parmi ces derniers, quatre ont été sélectionnés.

Jusqu'à la date limite du 9 septembre 2011, le Comité de recherche a reçu des «manifestations d'intérêt» informelles pour le poste de Procureur de la CPI soumises par les candidats eux-mêmes ou, en leur nom, par des tierces parties (ONG, associations, États,

individus etc.). En plus de cette procédure, le Comité de recherche a cherché à identifier les candidats les plus qualifiés pour le poste. À la date du 9 septembre 2011, le Comité de recherche avait reçu un total de 42 manifestations d'intérêt, 12 candidats étaient des femmes, 30 étaient des hommes; 21 étaient des nationaux du groupe d'Afrique, 1 était du groupe d'Europe de l'Est, 3 des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et 16 du groupe d'Europe de l'Ouest et autres (WEOG). Le Comité est composé de représentants des États parties de chaque groupe régional de l'ONU: S.A.R. Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (groupe asiatique), S.E. M. Baso Sangqu (groupe africain), S.E. M. Miloš Koterec (groupe d'Europe de l'Est), M. Joel Hernández García (États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)), et Sir Daniel Bethlehem (groupe d'Europe de l'Ouest et autres (WEOG)).

CONTEXTE : L'élection 2011 du Procureur aura des répercussions sur presque tous les aspects de la CPI pour les années à venir. Le nouveau Procureur deviendra responsable de toutes les enquêtes en cours et à venir. Ceci comprend les affaires actuellement en cours devant la CPI en relation avec les situations en République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Darfour, République démocratique du Congo, Kenya, Libye et Ouganda, ainsi que dans les nombreux examens préliminaires entrepris en Asie, Afrique, Europe, Amérique latine et au Moyen-Orient.

Deux des premiers jugements de la CPI devraient être terminés peu après l'élection, mais les appels et les phases de réparation de ces jugements devraient continuer après l'élection. Dans le cadre de sa campagne mondiale sur les élections de la CPI, la Coalition a activement suivi la procédure du Comité de recherche pour le prochain procureur de la CPI. La Coalition a encouragé avec succès une plus grande transparence et de diffusion de l'information par le Comité – y compris sur les statistiques de genre et d'origine régionale – ainsi qu'elle a encouragé pour l'identification de candidats potentiels dans toutes les régions. La Coalition a tenu des entretiens à New York avec les quatre candidats.

La CPI est la première cour internationale permanente à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au centre du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité qui prévoit que la Cour n'intervient que si le système juridique national n'est pas disposé ou incapable d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il y a actuellement sept enquêtes devant la Cour : la République centrafricaine ; la Côte d'Ivoire ; la République démocratique du Congo ; le Darfour, au Soudan ; le Kenya ; la Libye et l'Ouganda. La CPI a émis 19 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois jugements sont en cours. Le procureur de la CPI a également rendu public qu'il examinait huit situations sur quatre continents : l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, la République de Corée, le Nigeria et la Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez : www.coalitionfortheicc.org.

Pour plus d'informations sur l'élection du Procureur, visitez : <http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=electionprosecutor>

Des membres de la Coalition sont disponibles pour des informations supplémentaires et des commentaires. La liste des experts est disponible sur demande à: communications@coalitionfortheicc.org

Veillez noter que la Coalition dans son ensemble n'appuie ni ne s'oppose à aucune candidature individuelle mais plaide pour l'intégrité des présentations et de la procédure électorale. Individuellement, les organisations membres de la Coalition peuvent décider de prendre des positions particulières concernant les candidats représentant leurs organisations respectives ; de telles positions ne sont jamais prises au nom de la Coalition.

###